



**5.6.1.1.**

Diocèse de Sion

*Conseils et directives pour le  
ministère pastoral*

---

**5.6.1.1.**

**Service diocésain  
de la catéchèse  
Statuts**

---

30 août 2011

# Service diocésain de la catéchèse

## Statuts

Statuts approuvés par Mgr Norbert Brunner, évêque de Sion,  
le 30 août 2011.

### Aperçu

#### **Statuts**

#### **Annexes**

##### *Cahiers des charges*

*Responsable du SDC*

*Responsables de domaines d'activités*

*Responsable diocésain de l'Éveil à la Foi*

*Responsable diocésain du catéchuménat*

*Conseiller coordinateur de l'enseignement religieux  
aux degrés primaire et C.O.<sup>1</sup>*

*Responsable diocésain de l'enseignement religieux au  
secondaire du 2<sup>e</sup> degré*

*Responsable diocésain de l'enseignement religieux  
dans les Centres de formation professionnelle*

*Délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement  
religieux scolaire*

*Formation permanente et ressourcement*

*Abréviations*

## **1. Base**

### **1.1. Définition**

Le « Service Diocésain de la Catéchèse » (SDC) est l'organisme par lequel l'évêque, responsable de la communauté et maître de doctrine, dirige et conduit l'ensemble des activités catéchétiques dans la partie francophone du diocèse.<sup>2</sup>

### **1.2. Mission**

Le SDC est chargé<sup>3</sup> :

- d'analyser la situation de l'éducation de la foi ;
- d'élaborer un programme d'action qui détermine des objectifs clairs, de proposer des orientations et d'envisager des actions concrètes ;

<sup>1</sup> Ce terme est utilisé indifféremment pour un homme ou pour une femme.

<sup>2</sup> Cf. *Directoire général pour la catéchèse*, 1997, n° 265.

<sup>3</sup> Cf. *Directoire général pour la catéchèse*, 1997, n° 266.

- de tenir à jour l'information sur les orientations et les moyens de la pastorale catéchétique dans l'Église universelle, spécialement dans les pays francophones ;
- de participer à la formation initiale des catéchistes et des intervenants en enseignement religieux scolaire ;
- de proposer une formation permanente pour les catéchistes et intervenants ecclésiaux en enseignement religieux scolaire ;
- d'élaborer ou / et d'évaluer les instruments nécessaires pour le travail catéchétique et de les signaler aux paroisses et aux catéchistes ;
- de renforcer et de promouvoir les différents domaines d'activités placés sous sa responsabilité et de favoriser une bonne coordination entre eux ;
- de veiller à améliorer les ressources en personnel et en matériel au niveau du diocèse ou de la paroisse ;
- de veiller à la bonne coordination entre la catéchèse paroissiale et l'enseignement religieux scolaire ;
- de collaborer avec les différents services diocésains ou autres commissions, voire instances locales ou romandes nécessaires au bon accomplissement de sa tâche. À savoir :

### ***Collaborations***

- Le Service diocésain de la Pastorale de la Famille (SDPF) (pour la pastorale du mariage, les catéchèses intergénérationnelles et l'Éveil à la foi) ;
- Le Service diocésain de la Pastorale Spécialisée (pour la catéchèse spécialisée) ;
- La FAME (pour la formation initiale des catéchistes et intervenants en enseignement religieux scolaire) ;
- La commission diocésaine de formation permanente (CDFP) ;
- La commission diocésaine de liturgie (Codili) (et notamment son Service des messes des familles) ;
- Les secteurs pastoraux et les paroisses ;
- Le Service Diocésain de la Jeunesse (SDJ) (pour les aumôneries des écoles secondaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré et des centres professionnels) ;
- Le Conseil pastoral diocésain (Cpa) de la partie francophone du diocèse (dont la Commission diocésaine de Catéchèse paroissiale est membre) ;
- Les autorités scolaires, le Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports du Canton du Valais (DECS) et les enseignants ;

- La Haute École pédagogique (HEP) (pour la formation des enseignants dans le domaine de l'enseignement religieux scolaire) ;
- La documentation religieuse (Médiathèques) ;
- Le SDC de la partie germanophone du diocèse ;
- La Commission Romande de Catéchèse (CRC) ;
- Le Centre Catholique Romand de Formation Permanente (CCRFP) ;
- Le Centre Romand de Pastorale Liturgique (CRPL) ;
- Autres instances utiles.

## **2. Organisation**

### **2.1. Domaines d'activité**

- La catéchèse paroissiale globale
  - La catéchèse pré-scolaire (Éveil à la Foi)
  - La catéchèse paroissiale
  - Le catéchuménat (enfants et adultes)
  - La catéchèse d'adultes
  - La catéchèse spécialisée (handicapés, sourds et malentendants)
- L'enseignement religieux
  - à l'école primaire
  - au secondaire du 1<sup>er</sup> degré (Cycle d'Orientation / CO)
  - au secondaire du 2<sup>e</sup> degré
  - dans les centres de formation professionnelle

### **2.2. Structure**

Le SDC est placé sous la responsabilité et l'autorité d'un responsable.

Le responsable du SDC coordonne les activités des responsables des différents domaines d'activités dépendants du SDC et veille à ce que ces activités soient conformes aux orientations diocésaines. Il travaille en lien avec le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire.

Chaque responsable de domaines d'activités peut s'entourer d'une équipe.

Le SDC travaille avec les moyens dont il dispose :

- Les organes du SDC ;
- Les locaux nécessaires à ses activités : secrétariat, bureaux, salles de rencontres et de documentations ;
- Une documentation adaptée à la mission du SDC.

## **2.3. Organes**

Le SDC dispose des organes suivants :

- Commission Diocésaine de Catéchèse Paroissiale (CDCP) ;
- Équipe d'animation du SDC (EAC) ;
- Secrétariat.

### ***2.3.1. L'équipe d'animation du SDC (EAC)***

#### *Présidence*

- Responsable du SDC.

#### *Membres*

- Responsable diocésain de l'Éveil à la Foi ;
- Responsable diocésain de la catéchèse paroissiale
- Responsable diocésain du catéchuménat ;
- Conseiller coordinateur de l'enseignement religieux aux degrés primaire et C.O. ;
- Responsable diocésain de l'enseignement religieux au secondaire du 2<sup>e</sup> degré ;
- Responsable diocésain de l'enseignement religieux dans les Centres de formation professionnelle ;
- Délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire.

#### *Invités*

- Responsables de la Pastorale spécialisée ;
- Responsable de la FAME ;
- Autres invités en fonction des besoins.

*Mission*

- Coordonner les activités des domaines d'activités du SDC sous la responsabilité du responsable du SDC.

*Secrétariat*

- Secrétaire du secrétariat commun (SDC, FAME, Pastorale spécialisée)

**2.3.2. La Commission diocésaine de Catéchèse paroissiale (CDCP)***Responsable*

- Responsable du SDC.

*Membres*

- Personnes mandatées par l'évêque en fonction de leur engagement dans la catéchèse paroissiale et de leurs compétences en la matière (7 à 8 membres).

*Invités*

- Le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire ;
- Autres, selon les besoins.

*Mission*

- Veiller au développement d'une catéchèse paroissiale globale, comprenant tous les âges et donnant la priorité aux adultes ;
- Veiller à l'élaboration de moyens pédagogiques à partir des expériences existantes dans le diocèse ou ailleurs, pour les mettre à disposition des agents pastoraux (prêtres, diacres en pastorale, agents pastoraux laïcs, catéchistes en catéchèse paroissiale) ;
- Veiller à la coordination de la catéchèse paroissiale avec l'enseignement religieux scolaire à tous les degrés et avec tous les projets romands du même ordre ;
- Remplir les mandats reçus de l'évêque ;
- Conseiller le responsable du SDC dans sa tâche de responsable de la Catéchèse paroissiale et l'aider dans la mesure du possible.

*Liens organiques*

- Cpa de la partie francophone du diocèse.

*Collaborations*

- Responsables des domaines d'activités du SDC ;

- Codili.

### **2.3.3. Secrétariat**

#### *Responsable*

La secrétaire.

#### *Engagement*

Le secrétariat est commun au SDC, à la FAME et à la Pastorale spécialisée. La répartition des tâches est définie dans le cahier des charges de la secrétaire.

#### *Tâches*

Assurer le secrétariat du SDC ainsi qu'une certaine permanence selon un cahier des charges propre à la secrétaire.

#### *Dépendances hiérarchiques*

La secrétaire dépend hiérarchiquement du responsable du SDC pour ce qui le concerne, du responsable de la FAME pour ce qui le concerne et des responsables de la Pastorale spécialisée pour ce qui les concerne.

L'engagement total du secrétariat pour le SDC, la FAME et la Pastorale spécialisée correspond à un poste à 50 %.

### **3. Siège**

Le SDC a son siège à la Maison diocésaine Notre-Dame du Silence, chemin de la Sitterie 2, 1950 Sion. Le siège du SDC est appelé communément Centre de Catéchèse.

Approuvé à Sion, le 30 août 2011

+ Norbert Brunner  
Évêque de Sion

## **ANNEXES**

### **Cahiers des charges**

- Responsable du SDC
- Responsables de domaines d'activités
  - Responsable diocésain de l'Éveil à la Foi
  - Responsable diocésain du catéchuménat
  - Coordinateur responsable de l'enseignement religieux aux degrés primaire et C.O.
  - Responsable diocésain de l'enseignement religieux au secondaire du 2<sup>e</sup> degré
  - Responsable diocésain de l'enseignement religieux dans les Centres de formation professionnelle
- Délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire

### **Formation permanente et ressourcement**

### **Abréviations**

## **Cahiers des charges**

### ***Préambule***

Les postes décrits dans les cahiers des charges ci-après correspondent à ce qu'il est raisonnable de faire en fonction des ressources humaines et financières de notre diocèse.

Par simplification, les termes de fonction sont au masculin.

### **1. Responsable du SDC**

#### **Engagement**

Poste à 50 %. Titre : Responsable du SDC. Sur mandat de l'évêque.

#### **Mission**

- Diriger et coordonner les activités du SDC dans la perspective des orientations pastorales du diocèse de Sion.
- Assumer la responsabilité de la CDCP.

#### *Direction et coordination*

- Déterminer les objectifs de la pastorale catéchétique dans la ligne des orientations diocésaines et de la réflexion suisse romande élaborée à la CRC ;
- Soutenir (aider, si nécessaire) les collaborateurs du SDC et coordonner leurs activités ;
- Stimuler et accompagner les bénévoles qui participent aux divers domaines d'activités du SDC ;
- Présider l'EAC.

#### *Recherche et promotion*

- Avec la CDCP, analyser la situation, élaborer un programme d'action, tenir à jour l'information sur les orientations et les moyens de la pastorale catéchétique dans l'Église universelle, évaluer les moyens de catéchèse paroissiale, promouvoir les institutions proprement catéchétiques, veiller à toutes les collaborations possibles avec les services, mouvements, communautés, veiller aux liens entre liturgie et catéchèse ;
- Participer à la CRC pour que la réflexion suisse romande puisse, d'une part, bénéficier de l'expérience de notre diocèse et, d'autre part, renforcer notre propre recherche et promotion catéchétique ;

- Veiller à la mise à jour de la Bibliothèque et du service librairie (en collaboration avec les responsables de la Pastorale spécialisée et de la FAME pour ce qui les concerne) ;
- Développer le secteur Multi-médias (CD-DVD).

#### *Fonction pédagogique*

- Proposer une formation de base aux membres des Équipes Témoins (personnes prêtes à s'engager en catéchèse sur une certaine durée, mais ne pouvant suivre la FAME) ;
- Collaborer avec les responsables des spécialisations en Catéchèse paroissiale et en Enseignement religieux scolaire de la FAME ;
- Porter le souci de la formation permanente des catéchistes et des intervenants en enseignement religieux scolaire, en lien avec les responsables des divers domaines d'activités.

#### *Fonction administrative*

- Superviser le travail du secrétariat pour ce qui concerne le SDC ;
- Coordonner les achats, la gestion du matériel commun avec les responsables de la FAME et de la Pastorale spécialisée qui bénéficient des services du secrétariat commun ;
- Participer à l'assemblée générale d'Enbiro, comme délégué du diocèse de Sion.
- Prendre la responsabilité de la rédaction du Caté Info ou toute autre publication ;
- Etablir un rapport d'activités annuel à la fin de l'année pastorale ;
- En lien avec le responsable administratif de l'évêché, transmettre les demandes extraordinaires relatives au budget du SDC : achat matériel informatique, demandes particulières (achats bibliothèque, etc...).

#### *Catéchèse paroissiale*

- Présider la CDCP ;
- Veiller au développement d'une catéchèse paroissiale globale, comprenant tous les âges et dont la priorité est donnée aux adultes ;
- Veiller à l'élaboration de moyens pédagogiques à partir des expériences existantes dans le diocèse ou ailleurs, pour les mettre à disposition des agents pastoraux (prêtres, diacres en pastorale, agents pastoraux laïcs, catéchistes en catéchèse paroissiale) ;

- Garder un contact avec les secteurs pastoraux pour veiller à la bonne mise en application des options et orientations diocésaines<sup>4</sup> et veiller progressivement à la création, dans chaque secteur, d'équipes responsables de la catéchèse paroissiale ;
- Organiser des offres de formation permanente pour les prêtres, diacres en pastorale, agents pastoraux laïcs, catéchistes et membres de conseils de communauté dans le domaine de la catéchèse paroissiale ;
- Veiller à la coordination de la catéchèse paroissiale avec l'enseignement religieux scolaire à tous les degrés et avec tous les projets romands du même ordre ;
- Porter le souci de l'information sur la catéchèse paroissiale auprès des secteurs, des paroisses, des conseils de communauté (CoCom), des parents et du grand public.

### **Liens organiques**

- Le délégué épiscopal à la catéchèse et l'évêque ;
- Le Cpa (comme membre du bureau élargi) ;
- La FAME (dans sa dimension de formation initiale des catéchistes et des intervenants en enseignement religieux scolaire).

### **Collaborations**

- La Pastorale spécialisée (dans son aspect catéchétique) ;
- La CRC ;
- Le SDJ (pour les aumôneries du secondaire du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré et des Centres professionnels)
- Le CCRFP (pour les propositions de formation permanentes des catéchistes) ;
- La CDFP.

## ***2. Responsables de domaines d'activités***

### **2.1. Catéchèse paroissiale globale**

#### **2.1.1. RESPONSABLE DIOCESAIN DE L'ÉVEIL A LA FOI**

#### **Engagement**

Poste à 20%. Titre : Responsable diocésain de l'Éveil à la Foi (partie francophone du diocèse). Sur mandat de l'évêque.

---

<sup>4</sup> Cf. *Orientations diocésaines pour une pastorale sacramentelle renouvelée*, 2 « Les sacrements », chapitre 1.2. (1996).

**Mission**

- Promouvoir le développement de l'Éveil à la foi dans les paroisses du diocèse et soutenir ce qui existe ;
- Proposer des moyens d'animation de l'Éveil à la Foi (moyens existants ou à créer) ;
- Participer aux rencontres de l'EAC ;
- Assurer le lien avec la Romandie : participer au groupe de travail qui approfondit le thème de l'éveil à la foi (anciennement SCREF) ;
- Assurer un temps de permanence au Bureau de l'Eveil à la foi, à Notre-Dame du silence ;
- Accomplir quelques tâches administratives (convocations ; procès-verbaux et suivi des rencontres de l'équipe cantonale Eveil à la foi, tenir à jour la comptabilité courante de l'EF, envoi de documents selon demandes particulières.

**Liens organiques**

- Le responsable du SDC ;
- Le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire ;
- La Pastorale de la Famille (évtl. collaboration pour le Festival des familles) ;
- La FAME (pour les candidats qui choisissent l'option : Éveil à la Foi).

**Collaborations**

- Les autres domaines d'activités du SDC ;
- Le Service des Messes des familles ;
- La Commission Diocésaine de Catéchèse paroissiale (CDCP) ;
- Les instances romandes d'Éveil à la Foi.

**2.1.2. RESPONSABLE DIOCESAIN DU CATECHUMENAT****Engagement**

20%. Titre : Responsable diocésain du catéchuménat (enfants et adultes) (partie francophone du diocèse). Sur mandat de l'évêque.

**Mission**

- Accueillir les demandes de catéchuménat et prendre contact avec les paroisses et communautés concernées ;

- Accompagner les catéchumènes et / ou organiser leur accompagnement et la formation demandée ;
- Préparer les dossiers et faire les demandes nécessaires à l'évêque ;
- Préparer et organiser la célébration de l'Appel décisif ;
- Participer aux rencontres de l'EAC ;
- Assurer la rédaction de la page du catéchuménat pour la plaquette SDC/NDS ;
- Prévoir un rapport annuel écrit succinct à l'adresse du responsable du SDC.

### **Liens organiques**

- Le (la) responsable du SDC ;
- Le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire.

### **Collaborations**

- Participation au groupe romand BEAS (baptême des enfants en âge de scolarité) ;
- Participation (comme membre) du Service romand du catéchuménat ;
- Participation à la Commission romande de catéchuménat et à celle du BEAS ;
- Les autres domaines d'activités du SDC.

## **2.2. Enseignement religieux scolaire**

### **2.2.1. CONSEILLER COORDINATEUR AUX DEGRÉS PRIMAIRE ET C.O.**

#### **Engagement**

Poste rétribué par le DECS. Titre : Conseiller Coordinateur de l'enseignement religieux aux degrés primaire et C.O. (Valais romand). Sur mandat de l'évêque.

#### **Mission**

##### *Pédagogie*

- Évaluer les besoins de formation des enseignants et des intervenants ecclésiaux en ERS et les traduire en propositions concrètes : formation permanente des intervenants en enseignement religieux scolaire et organisation de cette formation en lien avec le responsable du SDC et avec le DECS ;
- Apporter le soutien pédagogique nécessaire aux intervenants en enseignement religieux à l'école primaire ;

- Participer à l'élaboration des Compléments aux moyens d'enseignement religieux à l'école primaire (jusqu'à la fin de leur rédaction).
- Faire le lien entre son engagement professionnel à l'État (Coordinateur de l'enseignement religieux au Cycle d'orientation pour le Valais romand) et le SDC ;

#### *Coordination*

- Porter le souci de l'information sur l'enseignement religieux à l'école primaire auprès des secteurs, des paroisses, des CoCom, des parents et du grand public ;
- Veiller à la coordination des moyens (existants et / ou à élaborer) entre l'enseignement religieux à l'école primaire et la catéchèse paroissiale pour les âges correspondants ;
- Promouvoir et maintenir des rapports réguliers avec :
  - le DECS (pour toutes les questions relatives à l'enseignement religieux à l'école primaire, par l'intermédiaire du délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire ;
  - les inspecteurs (informations réciproques) ;
  - les médiathèques pour la recherche et la mise en service des moyens didactiques accompagnant les programmes officiels ;
  - les enseignants et les intervenants ecclésiastiques (recyclage et information).

#### *Participations*

- Participer à l'EAC.

#### *Administration*

- Mettre à jour des fichiers et de la documentation relative au domaine d'activités ;
- Collaborer avec le responsable du SDC pour la rédaction du feuillet de l'Enseignement religieux et avec le DECS pour la rédaction d'articles dans Résonances.

#### **Liens organiques**

- Le responsable du SDC
- Le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire
- Les éditions ENBIRO (délégué du diocèse de Sion)

#### **Collaborations**

- La FAME (pour les candidats se formant pour l'enseignement religieux à l'école primaire) ;

- Les autres domaines d'activités du SDC ;
- Le DECS ;
- La HEP.
- Le SDJ (pour les aumôneries du CO).

### **2.2.2. RESPONSABLE DIOCESAIN DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX AU SECONDAIRE DU 2<sup>E</sup> DEGRE**

#### **Engagement**

Bénévole. Titre : Responsable diocésain de l'enseignement religieux au secondaire du 2<sup>e</sup> degré (Valais romand). Sur mandat de l'évêque.

#### **Mission**

- Coordonner l'enseignement religieux au secondaire du 2<sup>e</sup> degré en lien avec les autres enseignants de cette discipline et du même niveau dans le Valais romand ;
- Faire le lien avec le SDC ;
- Participer aux rencontres de l'EAC.

#### **Liens organiques**

- Le responsable du SDC
- Le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire.

#### **Collaboration**

- Le SDJ (pour les aumôneries des écoles secondaires du 2<sup>e</sup> degré par le GAASESSV).

### **2.2.3. RESPONSABLE DIOCESAIN DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

#### **Engagement**

Bénévole. Titre : Responsable diocésain de l'enseignement religieux dans les Centres de formation professionnelle (Valais romand). Sur mandat de l'évêque.

#### **Mission**

- Coordonner l'enseignement religieux dans les Centres professionnels en lien avec les autres enseignants de cette discipline et du même niveau dans le Valais romand ;
- Faire le lien avec le SDC ;

- Participer *au moins une fois dans l'année* aux EAC ;
- Collaborer avec le SDC dans la mise sur pied de soirées de formations, ouvertes aux étudiants des centres professionnels et des HES.

### **Liens organiques**

- Le responsable du SDC
- Le délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire

### **Collaborations**

- Le SDJ (pour les aumôneries des Centres de formation professionnelle).

## **2.3. Délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire**

### **Engagement**

Cet engagement fait en principe partie de la tâche du vicaire général de la partie francophone du diocèse. Titre : Délégué épiscopal à la catéchèse et à l'enseignement religieux scolaire. Sur mandat de l'évêque.

### **Mission**

- Faire le lien entre le SDC et l'évêque ;
- Veiller à l'application des options et orientations diocésaines dans les activités du SDC ;
- Participer aux rencontres de l'EAC ;
- Participer, comme invité et dans la mesure du possible ou selon les besoins, à la CDCP ;
- Faire le lien avec le DECS et, selon les besoins, avec la HEP.

### **Liens organiques**

- Évêque ;
- Responsable du SDC et les responsables des différents domaines d'activités.

### **Collaborations**

- Le DECS ;
- La HEP.

## Formation permanente et ressourcement

Les collaborateurs du SDC auront le souci de prendre du temps pour leur formation et leur ressourcement personnels conformément aux Statuts de la Commission Diocésaine de Formation Permanente (CDFP), Directives pour la formation permanente, 2002.<sup>5</sup>

Ces dispositions sont obligatoires pour les collaborateurs rémunérés et dont l'engagement correspond au moins à un 50 % de poste.

## Abréviations

BEAS	Baptême des Enfants en Âge de Scolarité
CCRFP	Centre Catholique Romande de Formation Permanente
CDCP	Commission Diocésaine de Catéchèse Paroissiale
CDFP	Commission Diocésaine de Formation Permanente
CO	Cycle d'Orientation
CoCom	Conseil de Communauté
Codili	Commission Diocésaine de Liturgie
Cpa	Conseil Pastoral Diocésain
CRC	Commission Romande de Catéchèse
CRPL	Centre Romand de Pastorale Liturgique
DECS	Département de l'Éducation de la Culture et des Sports
EAC	Équipe d'Animation du SDC
FAME	Formation Aux Ministères et à l'Engagement en Église
GAASESSV	Groupe des aumôniers et animateurs spirituels des établissements du secondaire du 2e degré du Valais
HEP	Haute École Pédagogique
SDC	Service Diocésain de la Catéchèse
SDJ	Service Diocésain de la Jeunesse
SDPF	Service Diocésain de Pastorale de la Famille

<sup>5</sup> *Conseils et directives pour le ministère pastoral, 5.4.0.3., « Statuts de la Commission diocésaine de formation permanente. Directives pour la formation permanente » (08.03.2002).*